

La plaquette de bronze CIL XIII, 11475 : une double vie

Autor(en): **Aberson, Michel / Nelis-Clément, Jocelyne**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de l'Association Pro Aventico**

Band (Jahr): **57 (2016)**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-737990>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La plaquette de bronze C/L XIII, 11475 : une double vie

Michel Aberson
Jocelyne Nelis-Clément

Résumé

Cette étude propose un réexamen d'une petite plaquette de bronze inscrite (65 x 40 mm) découverte en 1908 dans une canalisation liée aux thermes de l'*insula* 29. L'inscription, de facture maladroite et irrégulière, posant quelques difficultés de lecture, les auteurs passent en revue les différentes propositions émises par les épigraphistes depuis plus d'un siècle et reprennent en détail l'examen des lettres et des passages problématiques.

Cette relecture amène à considérer cette inscription comme une dédicace adressée par un certain *Pomp(...) Optatus* aux dieux Mars Caturix et Silvain, ainsi qu'à l'Empereur (*Augustus*) à la suite d'une probable collecte de dons.

Un R incisé en grande capitale figure sur l'autre face de la plaquette, étamée de surcroît, attestant de la découpe et du emploi d'une autre inscription pour la gravure de cette dédicace.

Zusammenfassung

Ein kleines, mit einer Inschrift versehenes Bronzetäfelchen (65 x 40 mm), das 1908 in der Kanalisation der Thermen von *insula* 29 gefunden wurde, war Gegenstand einer erneuten Untersuchung. Die Lesung der unregelmässig und unbeholfen eingeritzten Inschrift ist problematisch. Der Artikel behandelt die verschiedenen, im Lauf des vergangenen Jahrhunderts von Epigraphikern erwogenen Lösungsvorschläge. Dann werden die problematischen Buchstaben und Passagen nochmals eingehend analysiert.

Die daraus resultierende Neulesung deutet die Inschrift als Weihung eines gewissen *Pomp(...) Optatus* an die Götter Mars Caturix und Silvanus sowie an den Kaiser (*Augustus*) nach einer möglichen Sammlung von Spendengeldern.

Auf der anderen, verzinnten Seite des Plättchens findet sich ein R in Capitalis, was darauf hinweist, dass eine andere Inschrift beschnitten und dieses Täfelchen wiederverwendet worden ist.

Mots-clés

Avenches
Aventicum
épigraphie
inscription
dédicace religieuse
Mars Caturix
Silvain
Augustus

Stichwörter

Avenches
Aventicum
Epigraphik
Inschrift
Weihinschrift
Bronzetäfelchen
Mars Caturix
Silvanus
Augustus

Übersetzung: Silvia Hirsch

Fig. 1

Plaquette inscrite en bronze.
Inv. 1908/4638. Échelle 1:1.

face A



face B



Historique de la recherche

Notre étude¹ porte sur une «curieuse plaquette en bronze» conservée et exposée au Musée romain d'Avenches (inv. 1908/4638) qui a été découverte en 1908 dans le limon de «l'aqueduc qui traverse obliquement le Perruet», dans l'insula 29, un secteur situé en bordure est du forum d'Avenches (cf. fig. 4)². Cette plaquette opisthographe, qui sera décrite plus loin en détail, porte sur ses deux faces deux inscriptions différentes, dont l'une est très fragmentaire (face A) et n'a quasiment pas été étudiée jusqu'ici, alors que l'autre (face B) a déjà fait l'objet de plusieurs publications (fig. 1).

Dès la première édition, on a vu dans l'inscription de la face B une dédicace à un Mars Caisiu(us), inconnu par ailleurs. Suite à la découverte de la plaquette, F. Jomini, alors conservateur, inscrit le texte suivant au registre du Musée romain d'Avenches, 1908, n° 4638 (fig. 2):

«Plaquette en bronze contenant une inscription longueur 65 mm hauteur 4 cm épaisseur 2 mm

[illis.]	MART CAISIV	qu'il faut lire	MARTI CAISIVO
2 ^e ligne	POMP OPTATV		POMP OPTATVS
3 ^e m	P I AVG EX STIP		Pli AVGusti

à Mars Caisiv Pomp Optatus esclave de Pius Augustus d'après les offrandes. Pius est le nom d'Antonin le pieux. La plaquette a un grand R à l'angle du revers, elle a été trouvée le 10 Janvier 1908 en présence du conservateur du Musée, dans le limon de l'aqueduc du Perruet à une profondeur d'à peu près trois mètres».

F. Jomini soumet ensuite une copie de cette inscription à l'examen de plusieurs spécialistes dont O. Schulthess, professeur à Berne, qui à son tour consulte sur cette question deux autorités en la matière, O. Hirschfeld et E. Ritterling à Berlin. L'année suivante, c'est O. Schulthess qui publie dans l'*Archäologischer Anzeiger* une brève

¹ Nous remercions chaleureusement les personnes suivantes qui nous ont aidés, d'une manière ou d'une autre, dans la réalisation de cet article: Dominique Bugnon, Nathanaël Carron, Jean-Paul Dal Bianco, Sophie Delbarre-Bärtschi, Anika Duvau-chelle, Thomas Hufschmid, Cécile Matthey, Marie-France Meylan Krause. Anne Bielman, Regula Frei-Stolba et Anne de Pury-Gysel, en particulier, ont bien voulu relire notre manuscrit et nous faire part de suggestions qui nous ont été extrêmement précieuses. Il va de soi que nous assumons entièrement la responsabilité des interprétations proposées et des erreurs éventuelles que contiendrait le présent article.

² Jomini 1910, p. 11. Selon Schulthess 1913, p. 42, la tablette se trouvait à une profondeur de 2,4 m dans une conduite romaine; selon Frei-Stolba/Bielman 1996, p. 82, la découverte a eu lieu «dans l'égout traversant l'insula 29, à proximité du lieu où fut mise au jour l'inscription n° 19», i.e. l'inscription musive CIL XIII, 11479. Pour la localisation de cette canalisation et de la mosaïque dans ce secteur en bordure du forum, voir de Pury-Gysel 2011, p. 22, fig. 12.

notice sur ce document, dont la transcription et le développement diffèrent quelque peu de la lecture notée par Jomini dans le registre du musée³ : MART CAISIV | POMP . OPTATV | PIAVG EX . STIP |. Le développement proposé est : « Mart(i) Caisiv(o) Pomp(oni)us oder Pomp(eius) Optatus p(ro) i(ncolumitate) Aug(usti) ex stip(e) ». Cette lecture est ensuite reprise, presque sans changements, par Jomini lui-même dans le Bulletin de l'Association Pro Aventico en 1910⁴ :

MART.CAISIV
POMP.OPTATV
PI.AVG. EX STIP
au revers un grand R.

MARTI CAISIVo
POMPonius OPTATVs
Pro Incolumitate AVGuSti EX STIPE

Selon Jomini, la plaquette de bronze aurait été « placée à la base d'une statuette ou sur un monument votif, élevé en l'honneur d'une divinité gauloise, Mars Caisivus, à la suite d'une collecte, et avec les vœux habituels pour la santé de l'empereur régnant ». Lue et développée de la sorte, l'inscription pourrait en effet se traduire par « À Mars Caisivus, Pomponius Optatus, pour la sauvegarde de l'Empereur, sur le produit de la *stips*⁵ ».

La même année, cette inscription est signalée par C. Jullian dans sa chronique gallo-romaine sous la forme suivante⁶ : MART CAISIV | POMP.OPTATV | P-I-AVG-EXSTIP. Elle est ensuite reprise presque telle quelle (si ce n'est l'ajout d'un point de séparation entre MART et CAISIV ainsi que d'une espace entre EX et STIP) dans *L'Année épigraphique*⁷. Notons toutefois que,

3 Schulthess 1909, c. 257 : « Ein wichtiger Fund wurde im Januar 1908 'au Perruet' gemacht, indem ein Arbeiter im Schlamm der römischen Wasserleitung außer zahlreichen, bis auf eines zerbrochenen Gefäßen ein Bronzeplättchen mit Inschrift fand [...]. Auf der Rückseite trägt es ein großes R [...]. Der Beiname des Mars, Caisivus, ist neu ».

4 Jomini 1910, p. 11.

5 Compte tenu des différents sens que peut recouvrir le mot *stips* selon le contexte (voir la discussion *infra*), nous préférons laisser celui-ci en latin dans nos traductions.

6 Jullian 1910, p. 414-415.

7 AE 1911, 79.

8 Schulthess 1913, p. 42-43 : MARTCAISIV | POMP · OPTATVS | PI · AVGF · STIP, avec le développement suivant : Mart(i) Caisiv(o) Pomp(oni)us [oder Pomp(eius)] Optatus p(ro) i(ncolumitate) Aug(usti) [e]x stip(e).

9 Schulthess 1913, p. 42 : « Seine Ränder sind auf der Rückseite abgeschrägt; also ist das Plättchen vollständig erhalten ».

10 CIL XIII, 11475. On rappellera qu'à cette époque, on ne proposait généralement pas de traductions aux inscriptions latines que l'on éditait, laissant le lecteur, obligatoirement latiniste, interpréter le texte à sa guise. Tout au plus fournissait-on quelques clés d'interprétation pour les passages les plus difficiles et les abréviations obscures ou inhabituelles.

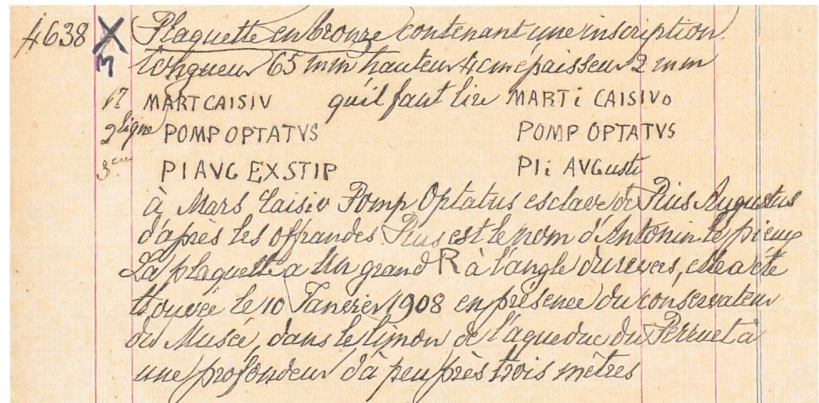


Fig. 2

Extrait du journal d'entrée du Musée romain au n° 4638. Musée cantonal d'Avenches, Catalogue des Antiquités (Archives SMRA cat. IV), p. 71.

dans les deux cas, la mention faite par Jomini d'un R inscrit au revers a été omise.

À la suite de la publication de F. Jomini, O. Schulthess donne en 1913 une nouvelle édition de ce texte sous la double forme d'une transcription diplomatique et d'un développement. À la l. 2, il propose un autre développement possible du gentilece du dédicant, *Pomp(eius)*, et lit OPTATVS; à la l. 3, il corrige FX en [E]X⁸. Il livre en outre quelques précisions sur les conditions de la découverte, ainsi que des observations concernant l'état matériel de la tablette. Selon lui, à la l. 1, la partie inférieure du premier I de CAISIV aurait été endommagée par une marque de brûlure (« Brennblase »); à la l. 2, le premier P se serait estompé lors du nettoyage de la plaquette et les dernières lettres de cette ligne ne seraient désormais que partiellement lisibles; enfin, à la l. 3, seule l'interponctuation qui suit les lettres FX serait certaine : les deux autres points pressentis jusque là (i.e. après les lettres POMP à la l. 2 et après les lettres PI à la l. 3) ne seraient à son avis que des marques provoquées par la corrosion ou l'oxydation de la plaquette. Les bordures du dos de la tablette seraient profilées et le texte de l'inscription dédicatoire semblerait donc complet⁹. Enfin, Schulthess commente et justifie ses choix de lecture, notamment, à la l. 3, la leçon *p(ro) i(ncolumitate) Aug(usti)* que lui a suggérée Ritterling sans grand enthousiasme : bien qu'une telle formule en fin d'inscription, abrégée en deux lettres sans interponctuation (argument certes sans grand poids), soit dépourvue de parallèles, il préfère malgré tout cette lecture à d'autres options qui lui paraissent encore moins satisfaisantes, telles que *VI(vir) Aug(ustatis) (sic)*, trop éloignée de l'abréviation PI AVG, ou *PI(i) Aug(usti) (seruus)*, i.e. « esclave de l'empereur Antonin le Pieux », jugée très improbable pour un porteur de *duo nomina* et trop peu recevable dans le contexte d'une inscription à caractère privé.

C'est sur la base de ces lectures que l'inscription apparaît ensuite dans le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. XIII, IV^e partie, publié en 1916 par O. Hirschfeld et H. Finke, et ce sous une forme non développée, mais avec des notes (fig. 3)¹⁰.

11475 tabella aenea Avenches rep. a. 1908, terrain du Perruet, in demoliendo aquaeductu vetere.

MART CAISIV
POMP·OPTATVS
PI·AVG FX·STIP

in parte aversa:
R

Descriptis Schulthess, qui edid. *Schweiz. Anz.* n. s. 15, 1913 p. 42; misit etiam Cart. Jomini *Schweiz. Anz.* n. s. 10, 1908 p. 363, Pro Aven-tico X 1910 p. 11.

1 Mart(i) Caisiv(o?). — 3 p(ro) i(ncolumitate) Aug(usti) legendum esse proposuerunt Hirschfeld et Ritterling (cf. *Anz.* l. c.). — FX errore incisum pro EX.

Fig. 3

Publication de la plaquette inv. 1908/4638 dans le CIL XIII, 11475.

En résumé, pour ses premiers éditeurs, cette plaquette commémorait une offrande faite à une divinité par un personnage nommé *Pomp(---) Optatus* et financée par le produit d'une cotisation, d'une collecte ou par le contenu d'un tronc ou d'un dépôt monétaire (*ex stipe*: avec le produit d'une *stips*)¹¹.

La divinité mentionnée est interprétée comme un Mars indigène pourvu d'une épiclese inconnue jusque là: Mars Caisivus. Aucune étymologie solide n'est cependant proposée pour ce nom, même si on a pu parfois suggérer un rapprochement avec les *gaesati Heluetii*, très allusif, ou avec des racines celtiques *gaio-*, «javelot» ou *cais-*, «enclos»¹². Demeure en outre le problème posé par l'abréviation P(---) I(---), qu'O. Hirschfeld et E. Ritterling¹³ avaient alors développée, faute de mieux, en *p(ro) i(ncolumitate) Aug(usti)* – «pour la sauvegarde de l'Empereur».

C'est dans cette même perspective que, dans leur recueil de 1940 consacré aux sources sur l'histoire du territoire de la Suisse actuelle à l'époque romaine, E. Howald et E. Meyer donnent la lecture suivante, qui diffère peu des précédentes: *Mart(i) Caisiv(o) | Pomp(---) Optatus | p(ro) i(ncolumitate) Aug(usti) ex stipe*¹⁴.

On notera cependant que toutes ces lectures posent problème: d'une part, comme le soulignent la plupart des éditeurs, ce Mars Caisivus, dont l'épiclese est loin d'être claire, n'est attesté nulle part ailleurs, un fait qui certes n'est en soi pas rédhibitoire; d'autre part, l'expression *pro incolumitate Augusti* n'est pas très fréquente et il semble même qu'elle n'apparaisse jamais sous une forme aussi abrégée que celle que proposait O. Schulthess, comme ce dernier le reconnaissait déjà lui-même¹⁵: pour exprimer la demande faite aux dieux de maintenir sain et sauf l'empereur régnant, on recourait habituellement à la formule *pro salute Augusti*¹⁶.

En 1996, R. Frei-Stolba et A. Bielman proposent une nouvelle interprétation de cette inscription. Lisant, au début de la l. 3, FL au lieu de P I, elles voient dans le dédicant, *Pomp(---) Optatu(s)*, un flamine (prêtre de haut rang) du culte impérial, et développent: *Mart[i] Caisiu[o] | Pomp(oniou ou -eius?) Optatus | fl(amen) Aug(usti) <e>x stip(e)*, qu'elles traduisent: «À Mars Caisivus. Pomponius (?) Optatus, prêtre du culte

impérial, a fait faire (cette statuette?) à la suite d'une collecte»¹⁷. Cette lecture, fondée sur une autopsie attentive de l'objet, a le mérite d'écarter la formule *p(ro) i(ncolumitate) Aug(usti)*, inhabituelle et très hypothétique, comme on l'a dit¹⁸. Mais elle induit un nouveau problème: si ce *Pomp(---) Optatus* est bel et bien un flamine du culte impérial, personnage de la plus haute condition sociale dans la colonie d'Avenches, il paraît étrange qu'il ait dédié un objet si modeste pour accompagner son offrande, financée par une collecte effectuée dans le cadre d'un sanctuaire ou, plus probablement, par le produit des offrandes monétaires déposées dans un tronc ou dans un espace sacré. Par ailleurs, le fait qu'un

11 Sur le sens de ce mot, voir *infra*, avec n. 48.

12 Schulthess 1913, p. 43; Frei-Stolba/Bielman 1996, p. 83; Bielman 1996, p. 54; Delamarre 2003, p. 173-174. Des anthroponymes celtiques formés sur un radical *Cais-* existent bel et bien, même si leur étymologie n'est généralement pas expliquée: voir Holder 1886, p. 419, s. v. *Bilcaisio*; p. 685, s. v. *Cais-* et *-caisi-o*; Holder 1907, c. 1036, s. v. *Caisius*; *ibid.*, s. v. *Caisiccia*. Les principaux exemples donnés par A. Holder sont: CIL II, 942 (Talavera de la Reina/*Caesarobriga*, Castille, E), *Caesio Tancini f.*; CIL XII, 2936 (Uzès, Gard, F), *Caesio Cattonis f.* (tous deux au datif, donc idionyme *Caesius*); CIL XIII, 5018 (Céligny, GE), *D(is) M(anibus) Corneli Bilcaisionis f.* Voir aussi, en Norique, l'anthroponyme féminin *Caixu*: CIL III, 5422 (Geistthal, Styrie, A) et 5513 = AE 2011, 880 (Hartberg, Styrie, A) – où il faut toutefois lire *Rantilli filia* et non *f(ilius)*.

13 Cités par Jomini 1910, p. 11.

14 Howald/Meyer 1940, n° 221, qui traduisent: «*Dem Mars Caisivus Pomp. Optatus für die Unversehrtheit des Kaisers aus einem Geldbeitrag*».

15 Voir aussi l'argumentation dans Bielman 1996, p. 55. La base de données EDCS (http://db.edcs.eu/epigr/epi.php?s_sprache=de), consultée le 7.07.2017, propose une petite dizaine d'attestations de cette expression appliquée à des empereurs ou à des membres de leur famille, ce qui est relativement peu. Le nombre d'attestations de «*pro incolumitate August-*», tous bénéficiaires confondus, se monte à 14. On ne connaît aucune autre attestation de «*pro incolumitate August-*», mais on rencontre des expressions comme «*pro incolumitate imperatoris*» (CIL XIII, 7587 = AE 1890, 131; CIL XIII, 7458 = AE 1903, 311) ou «*pro (...) incolumitate dominorum (...)*» (CIL XIII, 6727).

16 Dans cette même base de données, consultée le 7.07.2017, on trouve 76 attestations de «*pro salute August-*». Le nombre d'attestations de «*pro salute*», tous bénéficiaires confondus, se monte à plus de 2800.

17 Frei-Stolba/Bielman 1996, p. 82-84, n° 23 et Bielman 1996, p. 53-58 (AE 1996, 1121). Liertz 1997, qui accepte et défend la lecture *fl(amen) Aug(usti)*, relève néanmoins que le nom de ce personnage, à la différence de celui des autres flamines connus, ne permet pas de rattacher celui-ci à l'une des grandes familles locales (p. 46: «*Der Stifter bleibt also erstaunlich umrißlos im Vergleich zu den übrigen Grössen in Avenches. Dennoch muss es sich um eine einigermassen wichtige Person gehandelt haben, da das Flaminat schliesslich nicht jeder bekam*»).

18 Un examen visuel attentif, possible même sur une bonne photo, permet en effet d'écarter à coup sûr une lecture P pour la première lettre de la l. 3.

flamen Augusti fasse une offrande à une divinité locale en dehors de toute mention de dévotion au culte impérial ne passe pas inaperçu¹⁹.

En 2008, à la suite d'une autopsie attentive et compte tenu des problèmes d'identification de certaines lettres évoqués plus haut, l'une d'entre nous a proposé de lire, à la fin de la l. 1, non pas MARTCAISIV mais MARTICATSILV – avec, successivement, TI et IL en ligature – à transcrire *Marti*

*Cat(urigi) (et) Silu(ano)*²⁰. La dédicace s'adresserait ainsi à deux divinités distinctes, Mars Catu-rix et Silvanus, dont les noms seraient cités en asyndète, autrement dit sans conjonction de coordination. Ces deux divinités apparaissent en mention conjointe chez Caton l'Ancien ainsi que dans plusieurs témoignages épigraphiques, notamment en Italie²¹. Le fait qu'elles y soient mentionnées en asyndète, comme c'est le cas à notre avis dans la tablette qui nous occupe, relève d'une pratique assez commune dans les inscriptions d'offrandes et n'implique donc pas que l'on doive interpréter ici *Siluanus* comme une seconde épiclese de Mars²².

Comme on le voit, la dédicace qui figure sur la face B de cette plaquette a donné lieu jusqu'ici à d'assez nombreuses hypothèses de lecture et d'interprétation, dont chacune résout quelques problèmes et en pose d'autres. Par ailleurs, le destin de l'objet lui-même, et en particulier les conditions de son emploi dans l'Antiquité, n'ont été que très peu abordés, de même que l'interprétation du reste de l'inscription originelle qui figurait sur la face A. Nous proposons donc ici une nouvelle étude de ce document dans son ensemble.

Examen épigraphique

La plaquette

En 2012, nous avons procédé à un nouvel examen de la plaquette en compagnie d'A. Bielman, de R. Frei-Stolba et d'un groupe d'étudiants de l'Université de Lausanne. Plus récemment, en septembre 2017, nous avons effectué une nouvelle autopsie de l'objet, dont voici les résultats.

Il s'agit d'une plaquette en alliage cuivreux, de forme rectangulaire (3,7×6,7×0,2 cm, poids : 24,2 g), sans encadrement, de facture peu soignée voire grossière, portant, sur ses deux faces, des restes d'un revêtement de métal blanc (étain avec d'infimes traces d'argent)²³. Cette plaquette a été retaillée, au moins sur trois côtés, dans une plaque de bronze de plus grandes dimensions, celle qui portait à l'origine l'inscription de la face A (voir *infra*, fig. 6). La découpe des longs côtés de la face B est franche et nette; celle des petits côtés, en revanche, présente une taille en biseau²⁴. Cette taille est plus oblique du côté droit de la face B. Le bord de la plaquette s'en est donc trouvé particulièrement aminci, ce qui explique la présence de petites brisures à cet endroit. Il n'y a donc pas lieu de penser que la plaquette ait été retaillée une nouvelle fois après la gravure de l'inscription de la face B, laquelle serait alors brisée à droite et, de ce fait, potentiellement incomplète²⁵. La plaquette ne présente pas de marques d'attache, et pourrait ainsi, dans

19 Selon Liertz 1997, p. 226, ce « flamine » se singulariserait par son choix d'invoquer une divinité choisie par « conviction personnelle » : « Nur zufällig sehen wir die persönliche Überzeugung eines Priesters durchschimmern. Das beste Beispiel dafür ist das Bronzeplättchen mit der Weihung eines flamen an den helvetischen Mars Caisivus ».

20 Nelis-Clément 2008, p. 94, n° 19 avec n. 54, p. 98; la proposition exprimée ci-dessus, qui implique l'association des deux divinités en asyndète, l'emporte à notre avis sur la lecture *Marti Cat(urigi) Silu(ano)* qui impliquerait une double épiclese.

21 Caton, *De agri cultura*, 83 (cité ici d'après l'édition de R. Goujard, Paris, 1975) : *uotum pro bubus uti ualeant sic facito. Marti, Siluano in silua interdius in capita singula boum uotum facito: farris l(ibras) III et lardi p(ondo) IIII S et pulpae p(ondo) IIII S, uini s(extarios) tres* – « Faites aussi l'offrande pour les bœufs, afin qu'ils se portent bien. À Mars, à Silvanus, dans la forêt, de jour, pour chaque bœuf, faites une offrande : 3 livres de blé amidonnier, 4½ livres de lard, 4½ livres de viande, 3 setiers de vin »; CIL XI, 7602 (Cerveteri/Caere, Latium, I) : [L(ucio)] Censorino, C(aio) Caluisio | co(n)s(ulibus), | mac(istri) (!) aras Silu(ano) Mar(ti) fac(iundas) cu(r)auerunt] (...) – « Sous le consulat de Lucius Censorinus et de Gaius Calvisius, les *magistri* suivants se sont chargés d'ériger des autels à Silvanus et à Mars (...) ». À Caere, selon une tradition locale ancienne mentionnée par Virgile (*Énéide*, 8, 600-603), le culte de Silvanus était apparemment bien implanté. Le passage en question constitue d'ailleurs la seule mention de ce dieu dans l'*Énéide* (voir Eden 1975, p. 160). Pour un exemple d'invocation à *deus magnus Siluanus*, auquel seraient associés Mars, Hercule, et Jupiter Zabasius, voir CIL XIV, 2894 (Palestrina, Latium, I) : *Deo magno Siluano Marti Herculi | Ioui | Zabasio, | Antullus*. Sur le culte de Silvain en général et sur l'association de Silvain avec Mars, voir Dorcéy 1992, en part. p. 9.

22 Chatelain 1910, p. 80, souligne avec raison l'existence d'une « confusion » entre ces deux divinités, qu'il explique par le fait que Mars a longtemps été « honoré comme le dieu qui protège les travaux des champs et fait éclore les moissons »; en revanche, le passage de Caton cité ci-dessus n'atteste pas forcément, à notre avis, l'existence d'un culte à Mars Silvanus comme le suggère L. Chatelain. Les séries de théonymes en asyndète dans lesquelles Mars et Silvanus sont associés à d'autres divinités ne sont pas rares; voir par exemple, à Rome, CIL VI, 31157 = 31176 (EDCS-18700117); CIL VI, 31174 (EDCS-18700437); CIL VI, 31174 (EDCS-18700437).

23 Nous remercions vivement Anika Duvauchelle, chargée de recherches, responsable de l'inventaire du mobilier métallique au SMRA, pour les données qu'elle nous a transmises à ce sujet. Celles-ci résultent d'une analyse sommaire de la surface par XRF.

24 Déjà été relevé par Schulthess 1913, p. 42 : « Seine Ränder sind auf der Rückseite abgeschrägt ».

25 Frei-Stolba/Bielman 1996, p. 82 : « Bord droit brisé ».

sa dernière utilisation (face B), avoir été collée sur le support de l'offrande qu'elle accompagnait²⁶.

Du revêtement en métal blanc ne subsistent que quelques traces sur la face B, dont la surface est irrégulière. La face A, en revanche, en conserve de plus larges parts, lesquelles sont cependant imprimées d'une série de stries, disposées en diagonale. Celles-ci pourraient avoir été réalisées lors du remploi de la plaque, dont la face A constituait alors le verso, non visible, afin d'en faciliter l'adhésion à un nouveau support²⁷. On y distingue aussi une tache orangée et verdâtre et une légère cavité.

L'inscription de la face B – description et lecture

Sur la face B se déroule une inscription de trois lignes, d'une gravure assez maladroite et irrégulière, qu'il s'agisse de la forme ou de la taille des lettres²⁸. Celles-ci sont plus étroites et plus serrées entre elles à la fin des lignes, ce qui est fréquent. L'identification de certaines lettres est compliquée par le fait que la plupart d'entre elles présentent des empattements de dimensions très variables, tantôt assez larges, tantôt presque inexistantes alors que les barres horizontales des T, des L, des E et des F sont en revanche parfois très courtes et peuvent se confondre avec des empattements. Nous relevons ainsi les particularités suivantes :

- a) Comme nous l'avons vu plus haut, la plaquette ne semble pas avoir été retaillée après la gravure de l'inscription de la face B. Tout au plus le bord droit de cette dernière a-t-il été légèrement érodé, mais aucune lettre ne semble y manquer. La restitution *Caisiu[o]* proposée par quelques-uns des précédents éditeurs n'est donc pas pertinente.
- b) Les dernières lettres (4 ou 6 selon la lecture adoptée : ISIV, ou TISILV avec ligatures TI et IL) de la l. 1 et les 3 dernières lettres (TVS) de la l. 2 sont moins nettes et lisibles que celles des parties gauches de ces deux premières lignes et que l'entier de la troisième ligne. À cet endroit, la plaquette semble d'ailleurs quelque peu amincie et sa surface légèrement abrasée. C'est peut-être là le résultat d'un nettoyage un peu trop agressif effectué au moment de la première restauration de l'objet au début du XX^e s., ainsi que l'avait déjà souligné O. Schulthess²⁹. De ce fait, la lecture de ces parties de l'inscription peut s'en trouver affectée.
- c) À la l. 1, la haste verticale du T de MART dépasse légèrement au-dessus de la haste horizontale, laissant supposer une ligature TI. Il faut donc bien lire *Marti* et non *Mart(i)*³⁰.
- d) Toujours à la l. 1, le haut de la lettre qui suit CA présente un aspect particulier. Le graveur semble en effet avoir procédé en plusieurs

temps : il a d'abord réalisé une sorte d'empatement, assez étroit, puis lui a superposé, de part et d'autre de la haste verticale, deux petits traits, obtenant ainsi une sorte de barre horizontale un peu plus large (0,3 cm en tout).

- e) Dans l'ensemble de l'inscription, les lettres T, I et P dont la lecture est assurée par le contexte présentent des empattements de dimensions très variables. Ainsi les empattements inférieurs du T de MARTI (0,5 cm), du 1^{er} T d'OPTATVS (0,4 cm) et du T de STIP (0,4 cm) sont assez larges alors que celui du second T d'OPTATVS est un peu plus discret (0,3 cm)³¹. Les empattements du I de STIP sont plutôt étroits (0,2 cm en haut, 0,3 cm en bas). De même, l'empatement inférieur du 1^{er} P de POMP (l. 2) ne mesure que 0,2 cm alors que le second P du même mot ne semble pas présenter d'empatement inférieur. En revanche, ceux des P d'OPTATVS et de STIP sont plus larges (0,4 cm).
- f) La barre horizontale du T de MARTI – en ligature avec le I – est assez large (0,7 cm); celle du 1^{er} T d'OPTATVS est un peu plus étroite (0,4 cm), tout comme celle du T de STIP (0,4 cm), alors que celle du second T d'OPTATVS est presque inexistante (0,2 cm)³², d'une largeur comparable à celle de l'empatement supérieur du I de STIP (voir ci-dessus).
- g) La barre horizontale inférieure du E de EX – dont la lecture est assurée par le contexte puisqu'une lecture FX STIPE ne ferait pas sens – est assez courte (~0,35 cm). Elle se trouve décalée sur la gauche par rapport aux barres horizontales médiane et supérieure de la même lettre (0,4 cm toutes deux), lui donnant en effet presque l'apparence d'un F.

26 À titre de comparaison, voir notamment les socles de statuettes inscrits publiés par Annemarie Kaufmann-Heinimann (2002, p. 110-111, et fig. 4) avec l'observation suivante : « *The dedications on the bases and on the vessels make clear that these are not the contents of a private shrine but of a public sanctuary* ».

27 Voir les photos et dessins de la fig. 1.

28 Hauteur des lettres : l. 1 : 0,4-0,9 cm; l. 2 : 0,6-0,8 cm; l. 3 : 0,5-0,7 cm. Interlignes : l. 1-2 : 0,3 cm; l. 2-3 : 0,1-0,2 cm.

29 Schulthess 1913, p. 42 : « *Zeile 2 wurde das erste P bei der Reinigung weggeschuert. Die letzten Buchstaben dieser Zeile sind nur noch teilweise sichtbar* ». Cette opération de nettoyage et de stabilisation, dont nous n'avons malheureusement pas trouvé de trace écrite dans les archives du MRA, pourrait aussi expliquer la dépression visible, à la l. 2, au bas du second T d'OPTATVS, qu'O. Schulthess interprétait comme une « *Brennblase* ». Selon Anika Duvauchelle (voir *supra*, n. 23), cette dégradation ne semble en effet pas due à une source de chaleur.

30 L'abréviation *Mart(i)* avait déjà suscité l'étonnement d'O. Schulthess (1913, p. 42), non sans raison.

31 Mais cette zone est endommagée (voir *supra*, avec n. 29).

32 Mais cette zone est également dégradée (voir n. précédente).

h) Contrairement à la plupart des précédents éditeurs, nous ne voyons pas de signes de séparation assurés entre les mots³³ : la petite dépression circulaire visible à la droite du dernier P de POMP semble être due à une bulle d'air ; et le trait vertical décelable avant le A de AVG résulte probablement d'une altération du support.

De ces observations, effectuées sur des lettres dont la lecture est assurée par le contexte, on peut opérer, sur des lettres d'identification plus incertaine, les déductions suivantes :

i) À la l. 1, l'opération d'élargissement effectuée par le graveur sur la partie supérieure de la lettre qui suit CA (alinéa « d » ci-dessus) permet de supposer un T plutôt qu'un I. La barre horizontale de ce T (0,3 cm) est même légèrement plus large que celle du second T d'OPTATVS (0,2 cm – alinéa « f » ci-dessus). La lecture CAT (Nelis-Clément 2008) s'en trouve ainsi confirmée.

j) Le S qui suit immédiatement est plus haut que les autres lettres de la ligne. Il pourrait signaler le début d'un mot, comme c'est souvent le cas en cursive³⁴.

k) L'avant-dernière lettre de cette même ligne présente clairement, à sa base, un trait horizontal, large de 0,5 cm, qui dépasse l'axe de la lettre sur la droite davantage que sur la gauche, laissant entrevoir une ligature IL plutôt qu'un simple I. Une lecture CATSILV, à transcrire *Cat(urigi) Silu(ano)*, apparaît donc comme la plus probable³⁵.

l) La première lettre de la l. 3, lue F par A. Bielman et R. Frei-Stolba³⁶, présente des traits horizontaux – barres ou empattements – de largeurs assez semblables (en haut et au milieu : 0,2 cm ; en bas : 0,3 cm). Le trait horizontal inférieur de cette lettre est légèrement décalé vers la gauche par rapport aux deux autres. Cette lettre ressemble donc au E de EX, à la même ligne (alinéa « g » ci-dessus) : trait horizontal inférieur assez étroit (~0,35 cm), légèrement décalé vers la gauche par rapport aux barres horizontales supérieure et médiane (0,4 cm)³⁷. Une lecture E est donc également possible pour cette lettre.

m) La lettre qui suit présente à sa base et à son sommet des traits horizontaux à peu près identiques et très étroits (0,2 cm en haut comme en bas). Une lecture T ou I est donc possible ici, de préférence même à une lecture L. Le début de cette 3^e ligne pourrait donc se lire ET AVG ou EI AVG plutôt que FL AVG.

33 Schulthess 1909 (POMP . OPTATV; EX . STIP); Jomini 1910 (MART . CAISIV; POMP . OPTATV; PI . AVG . EX); Jullian 1910 (POMP . OPTATV; P . I . AVG . EXSTIP); AE 1911, 79 (MART . CAISIV; POMP . OPTATV; P . I . AVG-EX); Schulthess 1913 (point dans le O de POMP; POMP . OPTATVS; PI . AVGFX . STIP); CIL XIII, 11475 (point dans le O de POMP; POMP . OPTATVS; PI . AVG; FX . STIP).

34 Voir Lambert 2012.

35 Déjà proposée par Nelis-Clément 2008.

36 Bielman 1996; Frei-Stolba/Bielman 1996, p. 82-84, n° 23.

37 Cette lettre avait d'ailleurs été transcrite F par Schulthess 1913, p. 42-43 mais corrigée comme [e] dans le développement (voir *supra*, n. 8). Sa lecture comme E est assurée par le sens.

38 Pour cette expression, voir Dondin-Payre 2011, p. 16.

39 Comme on l'a vu plus haut, F. Jomini avait proposé d'emblée de lire *Pomp(onius)*, alors qu'O. Schulthess avait jugé *Pomp(eius)* également possible. Ces deux gentilices doivent en tout cas être préférés à Pompeianus (dérivé du *cognomen* Pompeianus) et Pompilius ou Pompies, assez rares et sans attestation en Germanie Supérieure (voir Kakoschke 2006, p. 313-316, n° GN 970-975). Sur les Pompeii d'Avenches, voir maintenant Kakoschke 2017. Le *cognomen* Optatus est un surnom très banal, bien attesté dans les provinces germaniques : voir Kajanto 1965, p. 75-77 et 296; Kakoschke 2006, p. 165-166, n° CN 2243.

40 *Pomp(---)* à Avenches : CIL XIII, 5138 = Howald/Meyer 1940, n° 233 avec, en dernier lieu, Kakoschke 2017; voir aussi CIL XIII, 5157 = RIS II, 120 : *Pomp(---) Hospita* (en remploi à Amsoldingen, BE, sans doute déplacé d'Avenches). Moudon (VD) : CIL XIII, 5043 = Howald/Meyer 1940, n° 180 = RIS I, 71; le monument est incomplet à droite et plusieurs lettres semblent avoir été perdues (à la l. 2 la présence d'un *cognomen* aujourd'hui perdu semble possible après les lettres POMPO ou POMP O). Voir aussi, à Yverdon (VD), CIL XIII, 5045 (*Pompeia Regina*).

41 CIL XIII, 5011 = ILS, 7005 = Howald/Meyer 1940, n° 145 = RIS I, 46. Sur ces gentilices supplémentaires, voir maintenant Salomies 2014, p. 514.

L'inscription de la face B – le nom du dédicant

Ce nom, plutôt banal, ne pose pas en soi de grands problèmes : constitué d'une formule onomastique de type *duo nomina* « seconde manière » (gentilice + *cognomen*)³⁸, il évoque un personnage, très vraisemblablement un citoyen romain, dont le gentilice était Pompeius, ou Pomponius, suivi du *cognomen* Optatus³⁹. Ces deux éléments onomastiques sont présents à Avenches même, et ailleurs en territoire helvète. Ainsi, à Moudon (*Minnodunum*), un certain *Ti(berius) POMPO[---]* – lu habituellement *Ti(berius) Pompo[nius]* mais qui pourrait être développé en *Ti. Pomp(---) O[---]* – rénove un temple de Jupiter Optimus Maximus et fait profiter les *uicani Minnodunenses* de sa générosité⁴⁰. Pompeius apparaît aussi à Nyon comme gentilice supplémentaire d'un *T. Iul(ius) Pompeius Tertullus* qui érige un monument en l'honneur de son beau-père, un magistrat important qui avait accompli toute sa carrière dans les deux colonies de Nyon et de Vienne⁴¹. Le nom du dédicant de notre tablette n'est donc de loin pas exceptionnel ; mais, comme on l'a dit, il ne nous oriente

guère vers les classes dirigeantes de la colonie, auxquelles on peut s'attendre de voir appartenir un flamine du culte impérial – on pensera en particulier aux *Iulii* et *Flavii Camilli* connus à Avenches et dans sa région pour avoir exercé cette charge prestigieuse⁴².

L'inscription de la face B – nouvelles interprétations

Les observations et déductions proposées plus haut nous semblent permettre quelques avancées. Tout d'abord, elles confirment, pour la l. 1, la lecture *Marti Cat(urigi) (et) Silu(ano)* proposée en 2008⁴³. Elles peuvent en outre permettre de résoudre le problème, évoqué à l'instant, que pose l'attribution de cette modeste dédicace *ex stipe* à un prétendu flamine de la colonie d'Avenches qui porterait le nom de *Pomp(---) Optatus*.

En effet, si nous écartons, au début de la l. 3, une lecture EI AVG qui ne ferait guère sens, mais que nous prenons en considération une lecture ET AVG, à transcrire *et Aug(usto)*, il faudrait alors développer :

Marti Cat(urigi) (et) Silu(ano), | Pomp(---) Optatus, | et Aug(usto), ex stip(e).

L'ajout d'une dédicace à l'Empereur après une adresse à une ou plusieurs divinités se rencontre en effet dans quelques inscriptions des Gaules, et on en connaît un exemple à Avenches même⁴⁴. Mais pourquoi une telle dédicace serait-elle ainsi postposée au nom du dédicant alors que les noms des deux autres divinités auxquelles est destinée l'offrande se trouvent en exergue, comme c'est le plus souvent le cas⁴⁵? De fait, nous n'avons trouvé jusqu'ici qu'un seul parallèle à une telle formulation; et encore n'est-il pas entièrement satisfaisant⁴⁶. Si toutefois l'on prend ici «*et*» dans son sens «fort» et que l'on traduit «À Mars Caturix, à (?) Silvanus, Pomp(---) Optatus (a offert ceci), ainsi qu'à l'Auguste, sur le produit de la *stips*», il nous semble que cela fait sens.

Nous ignorons dans quel contexte institutionnel précis Optatus aura alors inscrit son offrande⁴⁷. Dans la mesure où celle-ci a été financée par une *stips* – produit d'une collecte, de cotisations versées par les membres d'une association ou, plus probablement, contenu d'un tronc monétaire – on doit imaginer que son auteur exerçait, dans un cadre qui nous demeure inconnu, une responsabilité qui lui permettait d'agir ainsi⁴⁸. Sans doute officiait-il dans un lieu de culte et/ou une association religieuse liés aux divinités mentionnées et, peut-être, à une dévotion pour la maison impériale.

Ainsi lue, cette tablette constituerait un nouveau témoignage, dans le paysage religieux d'Avenches, d'une manifestation de dévotion culturelle associant des divinités locales à des divinités typiquement romaines et au culte impérial.

Dans le *caput ciuitatis* des Helvètes, comme ailleurs sur le territoire de cette cité, où les cultes de Mars Caturix et de Silvain sont tous deux attestés, la présence d'une invocation à ces divinités, en association avec le culte impérial, n'aurait en réalité rien de surprenant. Si Silvain est mentionné sur une base de statue provenant d'un secteur situé en dehors des murs de la cité (*En Chaplix*, à proximité du canal)⁴⁹, c'est en revanche au cœur même de la ville, aux abords du sanctuaire du *Cigognier*, dédié au culte impérial, que fut mis au jour un autel votif dédié à Mars Caturix, érigé par un artisan local : cette inscription met en évidence les liens étroits qui existaient à Avenches entre le culte de l'empereur et celui de Mars Caturix, divinité chère aux Helvètes (cf. fig. 5)⁵⁰.

La nouvelle lecture que nous proposons pour cette tablette fait donc sens dans ce contexte.

42 Fait déjà relevé par Bielman 1996, p. 55-57, et par Liertz 1997, p. 46 (voir *supra* n. 17). Les deux flamines et la flaminique du culte impérial connus par ailleurs dans la cité des Helvètes sont en effet tous de haut niveau social et portent des noms qui permettent de les associer à l'aristocratie locale. Voir Bielman 1996, *ibid.* : C. Flavius Camillus, *CIL* XIII, 50631 ; Ti. Iulius Abucinus, *CIL* XIII, 51021, 51031 et 51041 ; Iulia Festilla (fille de C. Iulius Camillus), *CIL* XIII, 5064.

43 Nelis-Clément 2008, p. 94, n° 19 avec n. 54, p. 98.

44 *CIL* XII, 4172 (Marsillargues, Hérault, F) : *[Io]ui et Augusto* ; *CIL* XIII, 1514 (Lezoux, Puy-de-Dôme, F) : *Mercurio et Augusto* ; 1575 (Le Puy-en-Velay, Haute-Loire, F) : *Adidoni et Augusto* ; 2583 (Mâcon, Saône-et-Loire, F) : *Ioui et Aug(usto)* ; *AE* 1916, 2 (Avenches) : *Anextlomarae et Aug(usto)*.

45 Cette lecture paraît préférable aux deux hypothèses, moins probables à nos yeux, qui expliqueraient le rejet à la l. 3 de la dédicace à l'Empereur par une volonté de faire figurer le nom du dédicant seul et en évidence, sur la ligne du milieu, ou par un repentir du graveur, qui aurait oublié ET AVG, s'en serait rendu compte après avoir gravé la 2^e ligne et l'aurait ajouté en début de 3^e ligne.

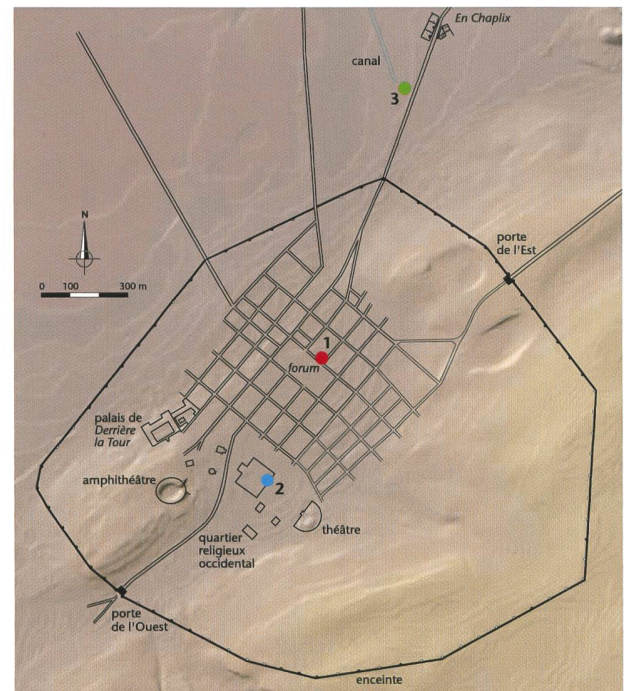
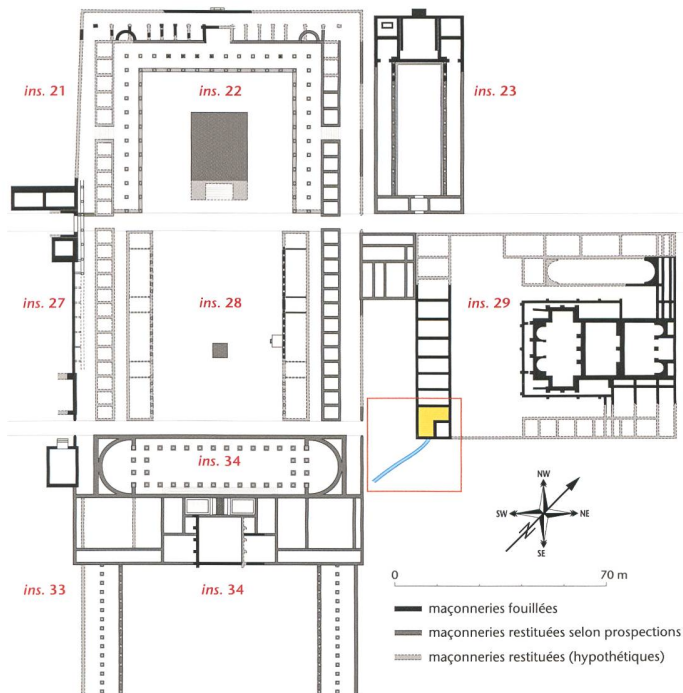
46 *CIL* XIII, 1353 (Levroux, Indre, F) : *Flauia | Cuba | Firmani filia | Cososo deo Marti suo | hoc signum donauit | Augusto*. Ici, *Augusto* peut être considéré comme postposé, mais il est alors en asyndète avec *Cososo deo Marti suo* ; à moins qu'il ne doive être vu comme un adjectif en hyperbate, s'accordant avec le théonyme, donc comme une épiclese impériale de ce dernier.

47 Contrairement à ce qui avait été proposé précédemment (non sans quelque réticence), nous ne verrions donc plus forcément dans ce personnage un flamine agissant dans le cadre officiel du culte impérial (Nelis-Clément 2008, p. 86).

48 Le recours à ce mode de financement est bien attesté à Avenches et dans ses alentours : voir Nelis-Clément 2008, p. 86-88, 98, n. 68. Sur la *stips* en général, voir, parmi d'autres, Rey-Vodoz 1991, p. 217 ; Estienne/de Cazanove 2009, p. 17-27 ; Aberson 2009, p. 378 ; Popovitch 2012, p. 29-36, en particulier p. 33-34, fig. 7-10 (tronc monétaire d'Alésia).

49 *AE*, 1991, 1257 ; voir Nelis-Clément 2008, p. 85-86 et p. 93 n° 26.

50 *AE* 1946, 238 = *RIS* I, 110 = Frei-Stolba/Bielman 1996, n° 29 ; voir aussi Meylan Krause 2008, p. 74 et Nelis-Clément 2008, p. 93, n° 20.



Cela n'explique cependant pas pourquoi celle-ci a été découverte dans l'insula 29, une localisation qui suscite plus de questions et d'hypothèses qu'elle ne livre de réponses assurées. Certes, la découverte dans une canalisation d'un petit objet de ce genre, facilement transportable, ne permet pas de conclure à l'existence d'un sanctuaire de Mars Caturix *En Perruet*, même s'il importe de souligner qu'on se trouve là en bor-

sure du *forum*. Rappelons aussi que le choix du bronze pour une dédicace aux dieux, même s'il s'agit d'un remploi, n'est jamais anodin et relève d'un acte qui s'inscrit dans l'accomplissement et la validité du rituel dédicatoire, et dans sa pérennité⁵¹. On connaît d'ailleurs plusieurs sanctuaires de ce Mars dans la région d'Avenches : à Riaz (FR), un tel temple, documenté par plusieurs témoignages épigraphiques (notamment une plaquette de bronze et une plaque de calcaire inscrite contenant des noms de donateurs), a été localisé – et fouillé – en périphérie de cette agglomération secondaire⁵²; au hameau de Nonfoux, dans la commune d'Essertines-sur-Yverdon (VD), une inscription découverte *in situ* mentionne la construction d'un temple de Mars Caturix par un probable affranchi de la famille des *Camillii*, bien connue à Avenches⁵³.

Quoi qu'il en soit, et en dépit de sa réalisation maladroite, cette tablette représente un nouveau témoignage du syncrétisme religieux qui existait au milieu du II^e ou début du III^e s. ap. J.-C. dans une colonie comme Avenches, en Germanie Supérieure où, dans des dédicaces de nature privée, on choisissait de célébrer des divinités à la fois romaines et locales, en y associant peut-être l'expression d'une dévotion adressée à l'Empereur et au culte impérial.

L'inscription de la face A

Penchons-nous maintenant sur l'inscription de la face A, la plus ancienne, qui, en dépit de son caractère très fragmentaire, n'en demeure pas moins un témoignage intéressant, qui a sa place dans le dossier des inscriptions sur bronze d'Avenches⁵⁴.

Fig. 4 (à g.)

Plan de situation de la canalisation de l'insula 29 où a été mise au jour la plaquette (cadre rouge).

Fig. 5 (à dr.)

Situation des trois dédicaces religieuses mentionnant Mars Caturix ou Silvain.

- 1 plaquette de bronze dédiée Mars Caturix, à Silvain et à l'Empereur (insula 29)
- 2 autel votif dédié à Mars Caturix (Cigognier)
- 3 colonne dédiée à Silvain et à Neptune (En Chaplix)

51 Meyer 2004, p. 102-103 : « The fact of inscribing on tablets (or [here], on objects themselves) fulfilled the vow, while bronze (as in so many other cases) signalled expense undertaken and lasting gratitude. The act of inscribing could not be omitted if the extended ceremonial act of vowing and dedicating was to be completed, while its inscribing on lasting material also fixed the validity of the act, as has been suggested for consecration tabulae from sanctuary sites ».

52 Vauthey 1985 et Vauthey et al. 2007, part. 42-46, CIL XIII, 5035 (plaque de bronze), et 5036-5038.

53 CIL XIII, 5046 = ILS, 4552 = Howald/Meyer 1940, n° 164 = RIS I, 58; cette inscription aurait été mise au jour « dans les ruines d'un édifice romain (temple) qui occupait une étendue de terrain considérable », avec de la céramique et « un beau Mercure en bronze de 14 centimètres de haut » (Keller/Meyer 1865, p. 207 n° VII). On connaît d'autres témoignages du culte de Mars Caturix à Yverdon (CIL XIII, 11473 = ILS, 9301 = Howald/Meyer 1940, n° 172 = RIS I, 68) et dans les environs, à Pomy (CIL XIII, 5054 = Howald/Meyer 1940, n° 165 = RIS I, 60); signalons aussi à Yverdon une dédicace à Mars Aug(---) : CIL XIII, 5053 = Howald/Meyer 1940, n° 173 = RIS I, 61) ainsi que la mention de *stipes* sur un monument dédié à *Mercurius Aug(---)* (CIL XIII, 5056 = Howald/Meyer 1940, n° 174 = RIS I, 64).

54 Sur ce matériel, voir Frei-Stolba 2010, p. 337, n. 40, où ce document, signalé sous la rubrique « Autres fragments de bronze inscrits » pour l'inscription dédicatoire (notre face B), avec mention d'un R au verso. Cette auteure a toutefois préféré l'exclure de « ce dossier qui ne comprend que des tables en bronze ».

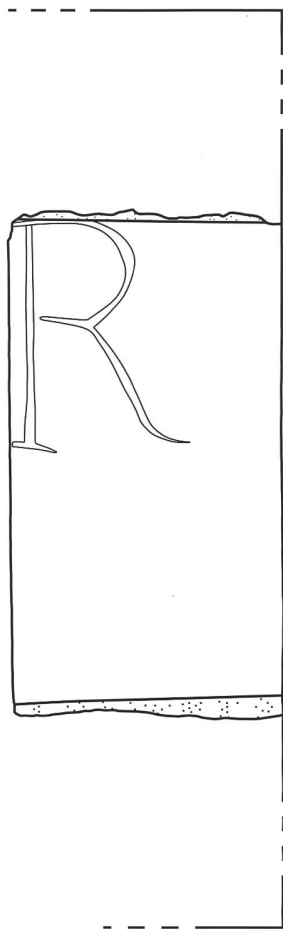


Fig. 6
Schéma illustrant la retaille probable de la plaque originale (face A) pour la réalisation de la plaquette de dédicace (face B). Échelle 1:1.

Comme nous l'avons vu, la plaquette actuellement visible a été découpée dans une plus grande plaque de bronze sur laquelle était gravée une autre inscription. On y observe aussi des stries (voir *supra*) dont la présence est probablement liée au processus de fixation de la plaquette (exposition de la face B). De l'inscription qui y était gravée à l'origine, il ne reste de qu'une seule lettre, un large R avec une longue queue, soigneusement incisé en grande capitale (hauteur: 3,2 cm)⁵⁵. Ce R est orienté de 90° par rapport au texte de la face B. Le bord droit de cette inscription, dans le sens de sa lecture, correspond ainsi – à son verso – au bord inférieur de l'inscription de la face B. La présence, à cet endroit de la face B, d'un léger rebord, absent sur les autres côtés de la même face, donne à penser que ce côté-là n'a pas fait l'objet d'une découpe au moment du remploi de l'objet et qu'il constituait donc le bord droit originel de la plaque sur laquelle a été gravée l'inscription de la face A (fig. 6)⁵⁶.

Ce R est gravé à 0,1 cm du bord supérieur conservé de la plaquette, laquelle a été retailée – rappelons-le – à cet endroit lors de son remploi. Il est donc probable que la ligne où il figurait n'était pas la première de l'inscription originelle. À la droite de ce R, un espace non-inscrit (*uacat*) s'étend jusqu'à la bordure de la plaquette sur une largeur de 1,4 cm. Au-dessous, un autre espace vide occupe toute la largeur inférieure de la plaquette, entre le R et le bord inférieur du champ épigraphique conservé, sur une hauteur, de 3,4 cm (fig. 1). Il est donc vraisemblable que le R constituait la dernière lettre de la ligne où il apparaissait, que cette ligne était centrée et que la ligne située en-dessous était vide, ou elle-même centrée mais plus courte que la précédente.

La taille du R conservé, cinq fois supérieure à celle des lettres de l'inscription de la face B, ainsi que la présence des espaces non-inscrits (*uacat*), suggèrent qu'une partie au moins de cette inscription était mise en évidence par une écriture large et soignée: la hauteur de ce R, 3,2 cm, même si elle n'est pas sans parallèles à Avenches⁵⁷, est néanmoins assez remarquable⁵⁸. Cela n'implique cependant pas que l'entier du texte qui y était gravé à l'origine ait été composé de caractères de cette dimension, comme le révèle au moins un parallèle d'Avenches. De même, le fragment de bronze de Seilh publié par Sabine Armani montre que ces grandes lettres pouvaient appartenir à l'intitulé du texte, en l'occurrence une adresse d'un empereur aux décurions de la cité⁵⁹. Or, sur notre plaquette, la présence d'un espace non-inscrit de 3,4 cm au-dessous du R pourrait s'accorder avec l'attribution de cette dernière lettre à la fin d'un intitulé de ce type ou à une autre partie de texte mise en évidence⁶⁰.

L'épaisseur de la plaque elle-même, 0,2 cm, interdit *a priori* de penser que les dimensions en

55 Ce R isolé est mentionné par Schulthess 1909, c. 257; Jomini 1910; Schulthess 1913, p. 42; Frei-Stolba/Bielman 1996, p. 82; Bielman 1996, p. 54; Frei-Stolba 2010, p. 337, n. 40.

56 Un cas assez semblable de découpe, pour remploi, d'une table de bronze d'environ 0,23 cm d'épaisseur est signalé par Eck 2000, p. 275-278, avec fig. VII (pour l'épaisseur, voir Mirković 2000, p. 286). Sur ce fragment de plaque, le côté qui n'a pas fait l'objet d'une retaille présente également un léger rebord (Eck 2000, p. 275).

57 Deux fragments jointifs provenant de deux endroits différents du palais de *Derrière la Tour* (Frei-Stolba 2010, p. 333-335, n° 5a et 5b, avec fig. 296) présentent une épaisseur de 0,25 à 0,3 cm et des lettres de 1,3 à 3 cm de hauteur. Si la lecture proposée, [...] | de · Au+ [...] | et [...] |, est correcte, les lettres de 3 cm ne sont pas celles de l'intitulé. Selon les observations de R. Frei-Stolba, les deux fragments en question devaient appartenir à une table de bronze à fronton dont les dimensions sont estimées à 40 cm de hauteur et 50 cm de largeur environ. On observe une épaisseur assez comparable (0,25 cm) sur un autre fragment de bronze (*ibid.*, p. 333, n° 6, avec fig. 297) provenant de l'*insula* 18, considéré comme appartenant à une «table de bronze, jadis fixée à un mur, peut-être une table de patronat». À titre de comparaison, c'est en lettres de 4,5 à 3 cm qu'a été gravée sur une table de bronze (77×52,5×3,3 cm) une dédicace offerte à la famille impériale par un collège de musiciens, trouvée à Rome dans les fouilles de la *Meta Sudans*: CIL VI, 40334; Morizio 2012, p. 254-256, p. 255. Voir aussi la plaque de bronze honorifique CIL VI, 31706 (= AE 1996, 98), dont les dimensions sont comparables (71×47×? cm; lettres: 4-2,5 cm) et qui pourrait bien avoir été fixée, à l'origine, sur la base de la statue de bronze découverte – semble-t-il – dans le même contexte de fouilles au Palazzo Campanari; à ce sujet, voir Caruso 2012 et Borgognoni 2012, p. 435-438. Le type d'écriture représenté par le R de la plaquette d'Avenches est en revanche très différent de la *Kanzleischrift* ou des écritures actuelles utilisées dans la plupart des copies de documents juridiques romains d'époque impériale (pour des exemples régionaux, voir Aberson/Frei-Stolba 2010 = AE 2010, 911, Compiègne, GE; Bartels 2009 = AE 2009, 839, Genève).

58 Dans des documents gravés sur des plaques de bronze d'une épaisseur comparable à notre plaquette, les lettres sont généralement nettement plus petites. À titre d'exemple: copie fragmentaire du *Senatus Consultum de Cn. Pisone patre* (AE 2009, 839): épaisseur 0,3 cm et caractères de 0,9 cm; de nombreux diplômes militaires présentent une épaisseur qui varie entre environ 0,1 et 0,2 cm (*i.e.* comme la tablette d'Avenches) et des lettres de 0,3 à 0,6 cm environ: voir par exemple AE 2009, 1800-1823. Une exceptionnelle hauteur de caractères dans ce type de documents est volontiers mise en relation avec la parole impériale: voir Eck 2014, p. 138.

59 AE 2012, 950, Seilh, Haute-Garonne (F). Voir Armani 2012, en particulier p. 270. Épaisseur de la plaque: 0,4 cm; hauteur des lettres: I. 1-2 (intitulé) = 1,4-1,5 cm; I. 3-7 (texte proprement dit) = 0,5 cm. Les similitudes observées entre ce fragment et la plaquette d'Avenches ne permettent cependant pas de déduire qu'il s'agit de documents du même type.

60 Sur le bronze de Seilh (voir n. précédente), une ligne non-inscrite sépare l'intitulé (l'adresse impériale) du texte proprement dit. Voir Armani 2012, p. 274, avec la n. 21 (référence à AE 1997, 1412).

aient été largement supérieures à celles qui ont été estimées pour d'autres plaques avenchoises dont les fragments présentent une épaisseur et des tailles de lettres sensiblement comparables⁶¹. Cela ne permet cependant pas d'en déduire l'ampleur du texte entier affiché à l'origine, puisque ce dernier pouvait être réparti sur plusieurs supports disposés côte à côte, comme l'a récemment montré W. Eck dans son étude de la loi municipale de *Troesmis*, en Mésie inférieure : ce texte, sans aucun doute très long, devait être réparti sur une bonne centaine de tables de dimensions relativement modestes⁶².

Il faut donc imaginer, soit que l'inscription de la face A était réalisée en grands caractères mais qu'elle était relativement brève, soit que le R qui en subsistait était la dernière lettre d'une ligne dont le texte devait être mis en évidence alors que le reste était écrit en caractères plus petits. La nature du texte qui y était inscrit nous

échappe toutefois. S'agissait-il d'un texte à caractère juridique, à l'image de celui du fragment de Seilh ? Pourrait-on y voir un fragment d'une table de patronat comparable à celles qui sont connues à Avenches et ailleurs ? Ou faut-il y voir un fragment d'une dédicace honorifique gravée dans une plaque de bronze destinée à être fixée sur une structure quelconque, par exemple sur une base de statue, comme on en connaît des exemples de dimensions très variables, à Rome, à Augst ou ailleurs⁶³ ? Vu le caractère extrêmement fragmentaire de cette inscription, nous n'estimons pas pouvoir aller plus loin dans l'interprétation que l'on peut lui donner. Mais l'objet lui-même, en tant que vestige d'une plaque à laquelle son étamage originel visait à conférer un certain éclat, doit de toute évidence être intégré au *corpus* des assez nombreux documents sur bronze livrés par le site d'*Auenticum*⁶⁴.

61 Voir les dimensions des documents mentionnés *supra*, n. 57 ; on peut comparer les estimations des dimensions des tables d'Avenches avec celles de la table de bronze de Rome (CIL VI, 40334, voir *supra*, n. 57), dont l'épaisseur, 3,3 cm, est seize fois supérieure à celle de la plaquette étudiée ici et plus de dix fois supérieure à celles des fragments n^{os} 5a, 5b et 6 étudiés par Frei-Stolba 2010.

62 Sur la relation entre l'épaisseur d'une plaque de bronze et ses dimensions à plat, voir notamment Aberson/Frei-Stolba 2010, p. 269, avec n. 11 ; Eck 2014, p. 138. Pour la loi municipale de *Troesmis*, répartie sur une bonne centaine de tables de bronze de 60-67×50-54 cm, voir Eck 2016, en part. p. 601. Selon I. Piso, cité par Eck 2016, p. 570, les plaques sur lesquelles a été gravée cette loi présentent une épaisseur de 0,6 cm ; mais elles sont constituées d'un « millefeuille » de deux plaques d'env. 0,2 cm chacune, soudées l'une à l'autre par un alliage (« *Legierung* ») d'épaisseur comparable. Il s'agit du seul exemple connu à ce jour d'un tel type de réalisation, dont les détails matériels nous échappent. Il semble malheureusement impossible, en l'état, de vérifier par exemple comment se présente le verso des deux faces inscrites ni de savoir si de telles plaques « en millefeuille » pouvaient être ensuite désassemblées à la faveur d'une opération de remploi.

63 Sur ces dédicaces honorifiques, outre l'exemple de Rome cité précédemment (CIL VI, 40334), voir Janietz 2000 (Augst) ; Eck 1996 ; Eck 2000 ; Kolb 2015, p. 344.

64 Pour une vue d'ensemble, assez récente, de ce *corpus*, voir Frei-Stolba 2010.

Bibliographie

Revues, séries et sigles

- AE**
L'Année épigraphique: revue des publications épigraphiques relatives à l'Antiquité romaine, Paris.
- AS**
Archéologie suisse, Bâle.
- BPA**
Bulletin de l'Association Pro Aventico, Avenches.
- CAR**
Cahiers d'archéologie romande, Lausanne.
- CIL**
Corpus inscriptionum Latinarum consilio et auctoritate Academiae litterarum regiae Borussicae editum, Berlin, dès 1863.
- Doc. MRA**
Documents du Musée romain d'Avenches, Avenches.
- JRA**
Journal of Roman Archaeology, Ann Arbor.
- JRS**
Journal of Roman Studies, London.
- MRA**
Musée romain d'Avenches.
- REA**
Revue des études anciennes, Bordeaux.
- RIS I**
G. Walser, *Römische Inschriften in der Schweiz für den Schulunterricht ausgewählt, fotografiert und erklärt. Vol. I, Westschweiz*, Bern, 1979.
- RIS II**
G. Walser, *Römische Inschriften in der Schweiz für den Schulunterricht ausgewählt, fotografiert und erklärt. Vol. II, Nordwest und Nordschweiz*, Bern, 1980.
- SMRA**
Site et Musée romains d'Avenches.
- ZPE**
Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik, Bonn.
- Armani 2012**
S. Armani, Fragment d'épigraphie municipale sur bronze. Un nouveau document découvert à Seilh (Haute-Garonne), in: S. Demougin, J. Scheid (éd.), *Colons et colonies dans le monde romain*, Rome, 2012, p. 267-282.
- Bartels 2009**
J. Bartels, Der Tod des Germanicus und seine epigraphische Dokumentation: Ein neues Exemplar des *senatus consultum de Cn. Pisone patre* aus Genf, *Chiron* 39, 2009, p. 1-9.
- Bielman 1996**
A. Bielman, Un nouveau *flamen* chez les Helvètes, *BPA* 38, 1996, p. 53-58.
- Borgognoni 2012**
C. Borgognoni, Dedicata e ritratto di L. Cornelius Pusio, in: R. Friggeri, M. G. Granino Cecere, G. L. Gregori (a cura di), *Terme di Diocleziano: la collezione epigrafica*, Roma, 2012, p. 435-438.
- Caruso 2012**
C. Caruso, Dedicata e ritratto di L. Cornelius Pusio, in: R. Friggeri, M. G. Granino Cecere, G. L. Gregori (a cura di), *Terme di Diocleziano: la collezione epigrafica*, Roma, 2012, p. 435-438.
- Chatelain 1910**
L. Chatelain, Le culte de Silvain en Afrique et l'inscription de la plaine du Sers (Tunisie), *Mélanges d'archéologie et d'histoire* 30, 1910, p. 77-97.
- Delamarre 2003**
X. Delamarre, *Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux-celtique continental*, 2^e éd., Paris, 2003.
- Dondin-Payre 2011**
M. Dondin-Payre, Introduction, in: M. Dondin-Payre (dir.), *Les noms de personnes dans l'Empire romain. Transformations, adaptation, évolution*, Bordeaux, 2011, p. 13-36.
- Dorcey 1992**
P. Dorcey, *The Cult of Silvanus*, Leiden, 1992.
- Eck 1997**
W. Eck, Fünf «Ehreninschriften» auf Bronze aus Spanien, *Chiron* 27, 1997, p. 195-207.
- Eck 2000**
W. Eck, Bronzeinschriften von Ehrendenkmalern aus Rom, *ZPE* 133, 2000, p. 275-282.
- Eck 2014**
W. Eck, Documents on Bronze: A Phenomenon of the Roman West?, in: J. Bodet, N. Dimitrova (ed.), *Ancient Documents and their Contexts. First North American Congress of Greek and Latin Epigraphy* (2011), Leiden, 2014, p. 127-151.
- Eck 2016**
W. Eck, Die *lex Troesmensium*: ein Stadtgesetz für ein *municipium civium Romanorum*, *ZPE* 200, 2016, p. 565-606.
- Eden 1975**
P. T. Eden, *A Commentary on Virgil: Aeneid VIII*, Leiden, 1975.
- Estienne/de Cazanove 2009**
S. Estienne, O. de Cazanove, Offrandes et amendes dans les sanctuaires du monde romain à l'époque républicaine, *Archiv für Religionsgeschichte* 11, 2009, p. 5-35.
- Frei-Stolba/Bielman 1996**
R. Frei-Stolba, A. Bielman, *Musée romain d'Avenches, les inscriptions. Textes, traduction et commentaire (Doc. MRA 1)*, Lausanne, 1996.

Frei-Stolba 2010

Frei-Stolba, R., Les fragments de tables en bronze, in: D. Castella, A. de Pury-Gysel (éd.), *Le palais de Derrière la Tour à Avenches*, vol. 2 (*Aventicum* XVII; CAR 118), Lausanne, 2010, p. 329-350.

Holder 1896

A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, Vol. I, Leipzig, 1896.

Holder 1907

A. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz. Nachträge zum 1. Bande*, Leipzig, 1907.

Howald/Meyer 1940

E. Howald, E. Meyer, *Die römische Schweiz, Texte und Inschriften mit Übersetzung*, Zürich, 1940.

Janietz 2000

B. Janietz, Appendix B zu Testimonium 2: Der technologische Befund an den Bronzeplatten und die Rekonstruktion der Inschriften der beiden Statuenbasen, in: P.-A. Schwarz, L. Berger (éd.), *Tituli Rauracenses 1*, Augst, 2000, p. 55-76.

Jomini 1910

F. Jomini, Fouilles des particuliers: acquisitions du musée 1907-1910, *BPA* 10, 1910, p. 9-16.

Julian 1910

C. Julian, Chronique gallo-romaine, *REA* 12, 1910, p. 414-419.

Kajanto 1965

I. Kajanto, *The Latin Cognomina*, Helsinki, 1965.

Kakoschke 2017

A. Kakoschke, *Pomp(---) Gemella – educatrix Augusti nostri? Überlegungen zur Inschrift CIL XIII 5138 aus Avenches/Aventicum*, *Frankfurter elektronische Rundschau zur Altertumskunde* 32, 2017, p. 30-42 [en ligne: <http://www.fera-journal.eu/index.php/ojs-fera/article/view/192>].

Kaufmann-Heinimann 2002

A. Kaufmann-Heinimann, The Evidence of Statuettes in Closed Finds for Private and Public Cults, in: C. C. Mattusch, A. Brauer, S. E. Knudsen (ed.), *From the Parts to the Whole 2*. Acta of the 13th International Bronze Congress, held at Cambridge, Massachusetts, May 28-June, 1, 1996 (*JRS*, Suppl. 39.2), Portsmouth, 2002, p. 106-114.

Keller/Meyer 1865

F. Keller, H. Meyer (Hrsg.), *Erster Nachtrag zu den Inscriptiones Confoederationis Helveticae Latinae von Theodor Mommsen*, Zürich, 1865.

Kolb 2015

A. Kolb, Bronze in Epigraphy, in: P. Della Casa, E. Deschler-Erb (ed.), *Acta of the XVIIIth International Congress on Ancient Bronzes*, Zürich, 2015, p. 342-346.

Mirković 2000

M. Mirković, *Euphrata et Romano consulibus* auf einem neuen Militärdiplom von der unteren Sava, *ZPE* 133, 2000, p. 286-290.

Lambert 2012

P.-Y. Lambert, La lettre initiale dans les cursives latines. L'exemple des graffites de La Graufesenque, in: M. Fuchs, R. Sylvestre, Chr. Schmidt-Heidenreich (dir.), *Inscriptions mineures: nouveautés et réflexions*. Actes du colloque Ductus 19-20 juin 2008, Lausanne, 2012, p. 61-73.

Meylan Krause 2008

M.-F. Meylan Krause, Des dieux et des hommes. Cultes et rituels dans les sanctuaires d'Aventicum, in: D. Castella, M.-F. Meylan Krause (dir.), *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*. Actes du colloque international d'Avenches (2-4 novembre 2006) (*Antiqua* 43), Bâle, 2008, p. 59-78.

Meyer 2004

E. Meyer, *Legitimacy and Law in the Roman World*. *Tabulae in Roman Belief and Practice*, Cambridge, 2014.

Morizio 2012

V. Morizio, Dediche del collegio dei suonatori alla famiglia Giulio-Claudia, in: R. Friggeri, M. G. Granino Cecere, G. L. Gregori (a cura di), *Terme di Diocleziano: la collezione epigrafica*, Roma, 2012, p. 254-258.

Nelis-Clément 2008

J. Nelis-Clément, Les dédicaces religieuses d'Avenches, in: D. Castella, M.-F. Meylan Krause (dir.), *Topographie sacrée et rituels. Le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes*. Actes du colloque international d'Avenches (2-4 novembre 2006) (*Antiqua* 43), Bâle, 2008, p. 81-101.

Popovitch 2012

L. Popovitch, Les offrandes monétaires en Gaule romaine. Quelques réflexions tirées des découvertes d'Oedenburg (Biesheim-Kunheim, Haut-Rhin) et d'Alésia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or), in: O. de Cazanove, P. Méniel (dir.), *Étudier les lieux de culte de Gaule romaine*. Actes de la table-ronde de Dijon, 18-19 septembre 2009, Montagnac, 2012, p. 29-36.

de Pury-Gysel 2011

A. de Pury-Gysel, *Aventicum* (Avenches), Capital of the Helvetii: a History of Research, 1985-2010. Part I. Early Roman *Aventicum* and its origins, *JRA* 24, 2011, p. 7-46.

Rey-Vodoz 1991

V. Rey-Vodoz, Les offrandes dans les sanctuaires gallo-romains, in: J.-L. Brunaux (éd.), *Les sanctuaires celtiques et leurs rapports avec le monde méditerranéen*. Actes du colloque de St-Riquier (9 au 11 novembre 1990) (*Dossiers de protohistoire* 3), Paris, 1991, p. 215-220.

Salomies 2014

O. Salomies, Adoptive and Polyonymous Nomenclature in The Roman Empire – Some Addenda, in: M. L. Caldelli, G. L. Gregori (a cura di), *Epigrafia e ordine senatorio, 30 anni dopo* (*Tituli* 10), Roma, 2014, p. 511-536.

Schulthess 1909

O. Schulthess, Waadt, Avenches, *Archäologischer Anzeiger* 24, 1909, c. 257-258.

Schulthess 1913

O. Schulthess, Bronzeplättchen mit Weihung an Mars Caisivus aus Avenches, *Indicateur d'antiquités suisses* 15, 1913, p. 42-44.

Vauthey 1985

P.-A. Vauthey, *Riaz/Tronche-Bélon. Le sanctuaire gallo-romain*, Fribourg, 1985.

Vauthey et al. 2007

P.-A. Vauthey et al., Archéologie d'une vallée: la Sarine à contre-courant, *AS* 30.2, 2007, p. 30-49.

Crédit des illustrations

Fig. 1

Photos A. Schneider, SMRA; dessins C. Matthey, SMRA.

Fig. 2

Musée cantonal d'Avenches. Catalogue des Antiquités
(Archives SMRA cat. IV), p. 71, 1908/4638.

Fig. 3

Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL) XIII, 11475.

Fig. 4

Plan Th. Huschmid, SMRA, complété par J.-P. Dal Bianco,
SMRA.

Fig. 5

Plan J.-P. Dal Bianco, SMRA.

Fig. 6

Dessin C. Matthey, SMRA.